



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DCLE/BERG

**ARRÊTÉ n° 2022 – 0869 du 14 juin 2022  
fixant la liste définitive des candidats admis à participer  
au 2nd tour des élections législatives du 19 juin 2022**

Le Préfet du Cantal, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, ,

VU le code électoral, et notamment ses articles L 154 à L 163 et R 98 à R 102,

VU le décret n° 2022-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,

VU l'arrêté préfectoral n°2022-0695 du 23 mai 2022 fixant la liste définitive des candidats admis à participer au 1<sup>er</sup> tour des élections législatives du 12 juin 2022,

VU les résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin du 12 juin 2022,

VU les candidatures enregistrées pour le 2nd tour de scrutin,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Cantal,

**ARRÊTÉ :**

**Article n°1 :** La liste des candidats et de leurs remplaçants respectifs admis à participer au 2nd tour des élections législatives du 19 juin 2022 dans le département du Cantal est fixée comme suit :

**\* 1ère circonscription :**

<b>N° du Panneau</b>	<b>Prénom et Nom du Candidat (Prénom et Nom du remplaçant)</b>
<b>N° 1</b>	M. Vincent DESCOEUR (Mme Isabelle LANTUEJOUL)
<b>N° 2</b>	M. Michel TEYSSEDOU (Mme Anne-Marie MURATET)

.../...

\* **2ème circonscription:**

<b>N° du Panneau</b>	<b>Prénom et Nom du Candidat (Prénom et Nom du remplaçant)</b>
<b>N° 1</b>	M. Jean-Yves BONY (Mme Marina BESSE)
<b>N° 2</b>	Mme Martine GUIBERT (M. Vladimir TILMANT-TATISCHEFF)

**Article n°2 :** L'ordre de présentation énoncé ci-dessus vaut ordre d'attribution des panneaux de propagande pour l'affichage officiel dans les communes de la circonscription électorale concernée. Il vaudra également pour le recensement général des votes et la publication des résultats.

**Article n°3 :** Le secrétaire général de la préfecture du Cantal, les sous-préfètes de Mauriac et de Saint Flour, Mesdames et Messieurs les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Signé*

Serge CASTEL